

Déclaration syndicale

Le 10 novembre 2020

Le secteur public du spectacle vivant aborde la deuxième vague de la crise sanitaire, avec gravité et un esprit de solidarité plus déterminé que jamais. Comme lors du premier confinement, nous, équipes artistes et lieux de production et de diffusion, mettons en œuvre le principe de solidarité qui seul, peut préserver l'écosystème du service public du spectacle vivant. Notre force de service public, tant du point de vue artistique que territorial, en dépend grandement. La succession des crises - premier confinement - couvre-feu - deuxième confinement - dans un contexte sanitaire totalement imprévisible, implique de notre part à tous, une pratique professionnelle exemplaire. Tout doit être fait pour sauvegarder notre modèle en faveur d'un service public de l'art et de la culture, notre socle commun, au cœur des valeurs républicaines. Le service public de l'art et de la culture participe en effet de l'ensemble des services publics. Alors que la jeunesse et les plus précaires sont exposés à une augmentation des violences sociales et économiques, nous rappelons que la République doit garantir à chacun un cadre favorisant l'égalité des droits par la mise en place et le financement de ses services publics. C'est le sens de notre déclaration de ce jour, qui rappelle notre engagement dans une démarche commune.

En préalable, le Syndeac entend solliciter le ministère de la Culture pour qu'il renouvelle une affirmation forte de sa part en faveur d'un soutien exceptionnel aux compagnies indépendantes, grandes absentes des premières mesures d'urgence, du plan de relance et du projet de loi de finances pour 2021 tel qu'il est actuellement présenté. Cette situation nous inquiète en ce qu'elle pourrait révéler un manque de prise en considération de la richesse de notre modèle. Le projet de réforme des aides aux équipes artistiques confirme cette inquiétude : conçu pour assouplir des règles très rigides, à partir d'une intention légitime de meilleure prise en compte des parcours d'artistes, le projet de réforme se transforme à nouveau en carcan inadapté en temps normal. Que dire de sa pertinence face à la crise que nous traversons ? Nous espérons de l'État un message profondément renouvelé aux équipes artistiques, par un soutien massif, compréhensif et solidaire, à la hauteur de l'importance qu'il leur accorde et de leur détresse qu'il doit entendre.

À ce titre, l'État doit surseoir à la réforme des aides dont la teneur n'est pas conforme aux intentions premières. Il doit, qui plus est, porter une attention bienveillante aux dossiers des équipes artistiques en cours d'examen dans ses services déconcentrés (tant sur le plan des critères quantitatifs de création, de diffusion, que des enjeux économiques et artistiques qui en découlent). Nous demandons dans ce contexte de crise qui s'aggrave :

- que le bénéfice d'une prolongation systématique d'une année supplémentaire soit accordée aux compagnies conventionnées, de même qu'à celles bénéficiant des aides à la structuration ou aux projets, quand bien même ces projets n'auraient pu voir le jour.
- que les compagnies portées par des femmes (qui ne perçoivent que 18,5 % des subventions du Ministère) disposent d'un fléchage d'au moins 33 % des aides du plan de relance en faveur des équipes artistiques, qui n'est pas toujours pas arrêté. La diversité des composantes de la société doit aussi être au cœur de ces mesures.

- que les évaluations des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) prennent en compte le contexte sanitaire et assouplissent les évaluations en conséquence.
- que cette politique de sauvegarde soit menée sans condamner pour autant, l'accès aux aides à de nouvelles équipes en fléchant pour cela des moyens supplémentaires.
- que les actions d'éducation artistique soient poursuivies avec détermination et que les artistes puissent rester en lien avec la jeunesse dans le cadre scolaire.

C'est donc bien d'un vrai plan budgétaire ambitieux dont nous avons besoin au service des équipes artistiques.

Nous demandons aussi avec insistance la compensation des pertes de billetterie pour les lieux du secteur subventionné, en raison des jauges réduites, du couvre-feu et du reconfinement.

Enfin, le ministère de la Culture doit s'engager plus avant dans la relation aux collectivités territoriales, pour que celles-ci ne prennent en aucun cas prétexte de la crise sanitaire pour engager des reculs dans leurs financements et implications.

En second lieu, le Syndeac s'adresse aux collectivités territoriales : la gravité de l'impact de la crise sanitaire dans ses dimensions sociales et économiques, plonge les édiles dans des arbitrages budgétaires délicats. Nous en sommes les premiers conscients, précisément car nos missions de service public consistent à être au plus près des populations, dans le cadre de contrats d'objectifs dont ils sont souvent les premiers signataires. Nous attendons des collectivités qu'elles n'instrumentalisent pas la crise de la Covid-19 pour renoncer à des compétences partagées (dites facultatives) alors même que nous agissons, ensemble, pour sauvegarder le tissu social de nos territoires. Les discussions avec le Premier ministre ont confirmé un engagement de l'État pour que les budgets des collectivités ne soient pas impactés par la crise sanitaire. Aux côtés des collectivités, nous resterons mobilisés pour que ces engagements soient effectivement concrétisés.

La solidarité professionnelle dont nous entendons faire preuve n'est pas une générosité abstraite mais le respect d'un cadre légal pour rémunérer les salariés d'une part, et garantir d'autre part, l'accès de tous à la Culture au même titre qu'à l'Éducation.

Nous demandons solennellement aux collectivités territoriales de garantir les moyens réservés à la culture et de redéployer, au service des équipes artistiques et des scènes conventionnées ou labellisées, tous moyens supplémentaires dont elles pourraient disposer : la liberté d'expression en dépend. Nous mesurons maintenant clairement ce qui peut advenir de tout affaiblissement politique à cet égard.

Ces rappels fondamentaux posés ou exposés aux partenaires publics du spectacle vivant, le Syndeac, réuni en Conseil national élargi aux associations de labels (ACCN, A-CDCN, ACDN, ASN, Territoires de Cirque) prend ses responsabilités comme il l'avait déjà fait sans délai lors de la première phase de la crise sanitaire. Notre secteur sera solidaire et mettra tout en œuvre, dans le cadre du dialogue entre les équipes artistiques et les programmeurs, pour élaborer ensemble les meilleures réponses claires, cohérentes, et incontestables, face aux désastres de la crise actuelle.

Devant la gravité et la durabilité de la situation, et pour aller plus loin que ce que nous avons déjà fait en mars dernier, le Syndeac constituera un groupe de travail dans les tous prochains jours, chargé de réfléchir aux conséquences professionnelles de la crise qui peuvent entraîner des modifications profondes de notre cadre habituel de travail. Il examinera en particulier la problématique de la temporalité à laquelle nous sommes confrontés et des solutions à apporter à l'embouteillage déjà bien perceptible des créations qui n'ont pu rencontrer leur public, suite

aux annulations passées, et sûrement à venir. Il associera à cette réflexion urgente l'ensemble des associations de labels et sa composition rendra compte de la diversité du syndicat (équipes artistiques, diversité des esthétiques, et scènes conventionnées ou labellisées).

Le Syndeac renvoie ses adhérents à son vade-mecum détaillé, à partir des textes en vigueur, pour une parfaite application des décrets récemment publiés, dans l'esprit ainsi rappelé.

Pour conclure, la crise va durer, et nous l'avons compris ! Notre engagement solidaire les uns envers les autres, dans le cadre de l'intérêt général et des missions de service public, nous amène à exprimer le besoin d'ouvrir une nouvelle discussion relative à l'Assurance chômage des intermittents du spectacle. L'année blanche que nous avons obtenue dans une mobilisation conjointe avec les organisations de salariés, doit faire l'objet à tout le moins d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 à minima et, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, d'une année à partir de la reprise complète de l'activité de notre secteur. Nous alerterons prochainement le gouvernement de cette grave et impérieuse nécessité.